



Marché public de travaux
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Objet
TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Type du marché
Marché à procédure adaptée (MAPA)
Article 28 du Code des Marchés Publics

Règles du marché
Marché passé en application du code des marchés en vigueur

Pouvoir adjudicateur
Commune de Murianette représentée par Mme Lucie GRILLO, Maire

Référence du marché
2016_02_01_multisports

Date et heure limites de remise des offres
Vendredi 15 Avril 2016 à 16 h



PS : Les offres doivent être entièrement rédigées en français

1 : OBJET DU MARCHÉ

Le projet de marché a pour objet la prestation suivante :

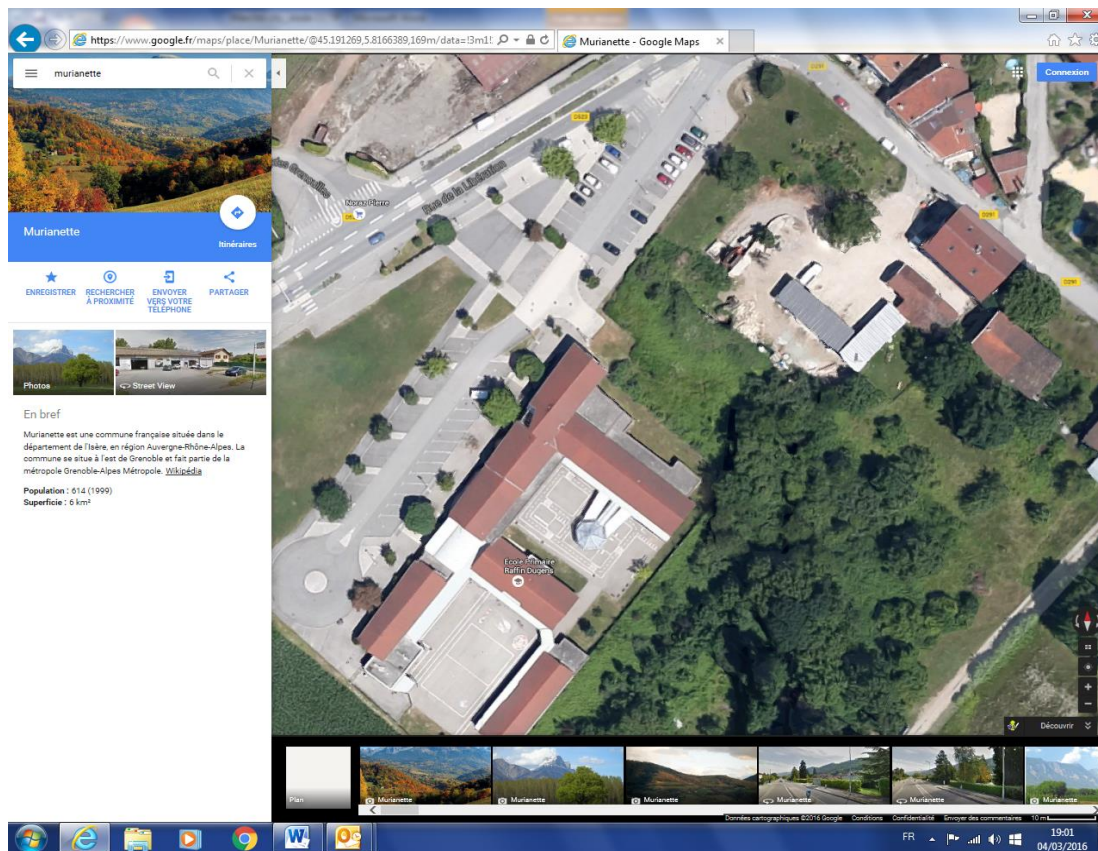
Réalisation d'un terrain de sports multi-activités ayant des dimensions de 20 m x 30 m.

2 : DEFINITION DE L'OUVRAGE A REALISER

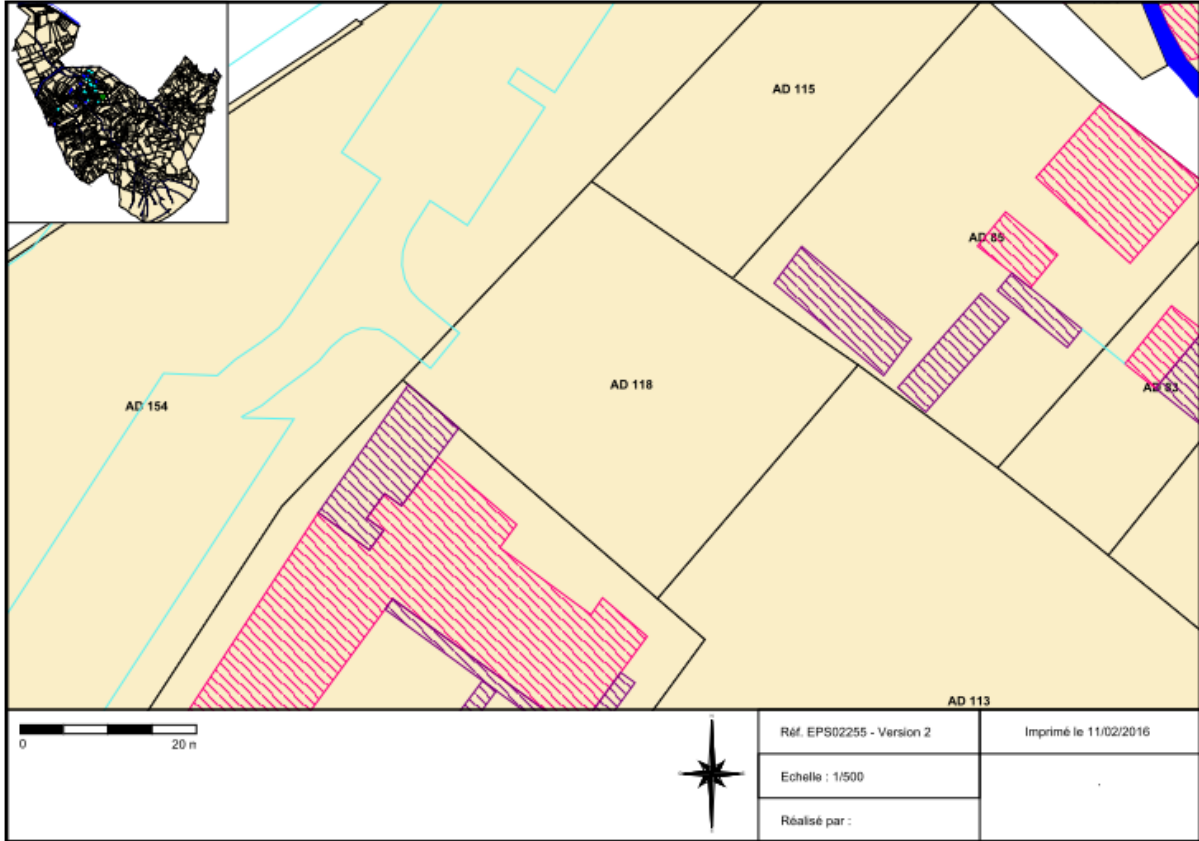
La commune de Murianette lance une consultation pour assurer la réalisation d'un terrain multi-activités sportives à côté de l'école de la commune.

2.1 EMLACEMENT

Ce terrain de sport multi activités sera implanté sur la parcelle N° AD 118 appartenant à la commune de Murianette.



Mairie de Murianette – 266, Montée du champ de la vigne – 38420 MURIANETTE
Tél : 04 76 77 11 26 – Fax : 04 76 77 24 39 Email : mairie@murianette.fr - Internet :
www.murianette.fr



2.2 DIMENSIONS DU TERRAIN MULTISPORTS

Ce terrain de sport multi-activités aura des dimensions de 20 m x 30 m maximums (pistes périphériques de course 2 couloirs comprises) et sera implanté à la limite du mur de l'école de Murianette (1 mètre).



2.3 CLOTURE ET FERMETURE

Le terrain devra comporter une clôture rigide sur tous les côtés de 2 m de hauteur au moins, surmontée d'un système de pare ballon de 2-3 m de hauteur complémentaire.
Un portillon fermera l'accès au terrain multisports.

2.4 ACCES

Le terrain sera accessible par la voie communale déjà existante. Devant le portillon du terrain multisports, un système anti passage de véhicule à 2 ou 4 roues devra être installé par le titulaire, ce système devra permettre le passage des personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant.

2.5 NORMES

Le terrain multisports devra être conforme aux normes de sécurité en vigueur au 01/02/2016 et à la norme NF EN 15312 + A1 (2010) et à la norme NF EN 1176-1 (2008).
L'installation devra être conforme au décret N°96-495 du 4 juin 1996.

Mairie de Murianette – 266, Montée du champ de la vigne – 38420 MURIANETTE
Tél : 04 76 77 11 26 – Fax : 04 76 77 24 39 Email : mairie@murianette.fr - Internet :
www.murianette.fr



Un certificat de conformité aux normes exigées dans ce paragraphe ainsi qu'au décret N°96-495 sera remis à la commune de Murianette avant la réception de l'ouvrage, ainsi qu'un rapport de tests de solidité conformément à l'article 7 du décret N°96-495 réalisés par un laboratoire agréé.

2.6 COUVERTURE DE L'OUVRAGE

Si possible, le terrain multisports devra pouvoir accueillir une couverture de protection dans une deuxième étape, sans qu'il soit nécessaire à ce moment-là de devoir modifier ce qui sera réalisé dans le cadre de ce marché. Une solution de couverture devra donc être étudiée si disponible, cette solution de couverture ne fait pas partie de ce marché, mais pourra être chiffrée en option pour information.

2.7 ÉCLAIRAGE ET ELECTRICITE

Le terrain multisports comportera deux éclairages en option, un éclairage de sécurité à led (de faible intensité pour la sécurité de nuit) qui s'éclairera dès que la luminosité descend en dessous d'un certain seuil réglable, cette lumière de sécurité restera allumée tant que la luminosité est en dessous du seuil réglé. Plus un éclairage à led multi points, le long du mur de l'école, correspondant aux normes en vigueur d'éclairage des terrains multisports, qui pourra être activé par un bouton poussoir près du portillon, dès que la luminosité est en dessous du seuil réglé d'allumage de la lumière de sécurité, et pour une durée de 2h, et cela uniquement possible dans des plages horaires fixées par horloge programmable.

Le tableau électrique pour la fourniture d'énergie électrique du terrain, est situé à une dizaine de mètres du portillon du terrain multisports, sur le mur de l'entrée de l'école dans un coffret électrique. Ce coffret électrique fermé est fourni par la commune de Murianette, le contenu électrique du tableau électrique (disjoncteurs de protection, horloges programmables, cellule de luminosité,...) ainsi que les goulottes électriques pour amener l'énergie sur le terrain multisports font partie de ce marché.

L'éclairage sera chiffré comme une option sélectionnable ou pas par la commune de Murianette.

2.8 CONSTITUTION de la structure

- La structure porteuse du terrain multisports sera composée d'aluminium ou d'acier traité par galvanisation + cataphorèse + thermo laquage ou en acier inoxydable.
- Le bois est interdit pour les remplissages, les palissades ou les main-courantes. Les matériaux composites sont autorisés.
- Les fonds des différents buts seront en structure rigide.

2.9 Sol

- Le sol du terrain multisports devra être composé de gazon synthétique haute qualité lesté avec du sable, le gazon et le sable seront agréés par le ministère de la jeunesse et des sports.



- Les tracés multisports seront incrustés dans la surface de jeux, ceux-ci seront dessinés sur un plan faisant partie de la réponse du candidat.

2.10 Affichage

- Le projet devra comporter un panneau règles de jeu / règles de vie
- Le projet comportera un panneau d'affichage conforme à la norme EN 15312

2.11 CONFIGURATION DES DIFFERENTS SPORTS

- Le terrain multisports devra comporter au moins :
 - 2 cages de foot/hand/hockey dans la grande longueur du terrain.
 - 2 structures de basket dans la grande longueur du terrain, réglables en hauteur.
 - 2 structures de basket dans une des moitiés du terrain, réglables en hauteur.
 - 4 mini buts (2 dans chaque moitié du terrain).
 - 2 Poteaux multifonctions centraux pour maintenir les filets dans le centre du terrain, filet multi-activités permettant les sports de volley, badminton, mini-tennis, Handball.
 - 1 piste périphérique 2 couloirs
 - 4 bancs pour les spectateurs

2.12 PLATEFORME

- La réalisation de la plate-forme stabilisée et recouverte d'enrobé est à la charge de la commune de Murianette. Ces travaux ne font donc pas partie de ce marché.

3 : GARANTIE SUR L'OUVRAGE

Les durées de garantie de l'ouvrage multisports seront annoncées dans la réponse des candidats et expliquées.

4 : LES MOYENS

Le candidat sera autonome dans la réalisation de l'ouvrage, de la fabrication du terrain multisports, du transport, du colisage, du déchargement des différents matériaux et matériels, du marquage au sol, de la fixation des éléments, de l'évacuation des déchets, de la gestion de la sécurité lors du montage, de la mise en place et l'étude des éléments électriques.

L'entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures de sécurité sous sa responsabilité et à ses frais pendant toute la durée de sa présence sur le chantier; à la fin du chantier après le nettoyage et la remise en état des surfaces, un constat sera établi entre l'entreprise et la mairie.

Des informations et spécifications concernant tous ces éléments devront être fournies dans l'offre du candidat.

Mairie de Murianette – 266, Montée du champ de la vigne – 38420 MURIANETTE
Tél : 04 76 77 11 26 – Fax : 04 76 77 24 39 Email : mairie@murianette.fr - Internet :
www.murianette.fr



Tout dégât occasionné par le titulaire du marché sera remis en état à l'identique de l'existant, aux frais de ce dernier.

5 : ASSURANCES

L'entreprise devra justifier qu'elle est titulaire des assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés lors de la réalisation de l'ouvrage.

6 : DECOMPOSITION DES LOTS

Le présent contrat de réalisation d'un terrain multisports est composé d'un lot unique.

7 : FORME DU MARCHE

Le marché est traité sur la base d'un prix forfaitaire. Les prix sont fermes et non actualisables.

8 : ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES PAR LE CANDIDAT

Lu et approuvé

Le A
.....

Signature du responsable de l'entreprise et cachet de l'entreprise.